

De l'agriculture et de la forêt ALIMENTAIRE Liberté Égalité Fraternité

ARRÊTÉ

Direction régionale de l'alimentation,

D'Occitanie

portant nomination du Président du jury et des Présidents adjoints de jury de l'examen du BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE série S.T.A.V. pour la session d'examen 2024-2025, pour les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt arrête

Vu l'article D.336-20 du Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu l'arrêté du 1er octobre 1990 fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole :

Vu l'arrêté du 25 juillet 1995 fixant les modalités de mise en œuvre et de validation du contrôle en cours de formation dans les filières préparant aux diplômes délivrés par le Ministère de l'Agriculture ;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 22 mars 2019 relatif au référentiel de formation de la série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV) du baccalauréat technologique ;

Vu l'arrêté de nomination du 10 juin 2024 de M ROUSSET Olivier, en qualité de Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de région :

Vu l'avis du ministère de l'agriculture du 10 septembre 2024 d'ouverture pour l'année scolaire 2024-2025 de sessions d'examens en vue de l'attribution de divers diplômes de l'enseignement technique.

ARRÊTE

Article 1:

Est nommée Présidente de jury chargée de l'organisation de l'examen du baccalauréat technologique série Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (STAV) pour la session 2024-2025:

Madame Nadia CANCIAN, Maître de conférence en didactique de l'agronomie à l'ENSFEA à TOULOUSE

Article 2:

Sous l'autorité de la présidente, les présidents adjoints du jury de l'examen du baccalauréat technologique série STAV sont nommés pour le suivi des établissements pour la session 2024-2025 tel que précisé en annexe 1.

Article 3:

Les Présidents adjoints de jury sont chargés du suivi des établissements pour la session 2024-2025 conformément à la répartition décrite au tableau présenté en annexe 2.

Article 4:

La présidente et les présidents adjoints désignés par le présent arrêté demeurent en fonction jusqu'à la nomination du jury pour la session suivante.

Article 5:

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié sur le site Internet de la DRAAF.

Fait à Toulouse, le 14 octobre 2024

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Olivier ROUSSET

ANNEXE 1

Désignation des présidents adjoints du jury de l'examen du baccalauréat technologique STAV pour la session 2024-2025

	T
Prénom Nom	Établissement de rattachement
M. Jean-François BEYNETTE	LEGTPA HENRI QUEUILLE A NEUVIC
Mme Sandrine DAURE	LEGTA PERPIGNAN ROUSSILLON
M. Lionel DUCOS	LEGTA PAU MONTARDON
Mme Karine DUFOUR	LEGTPA TULLES NAVES
Mme Isabelle FABAS	LEGTPA D'ALBI
Mme Corinne CAGNOUX DEMPURE	LEGTA MELLE
Mme Françoise LAUX	LPA DE NARBONNE
Mme Béatrice MARTY	LEGTA RODEZ
Mme Katarzyna PERIE	LEGTA FIGEAC
Mme Mireille PEYRETAILLADE	LEGTPA HENRI QUEUILLE A NEUVIC
Mme Peggy RIVES	LEGTPA NÎMES

ANNEXE 2

Répartition des établissements suivis par les présidents adjoints du jury de l'examen du baccalauréat technologique STAV pour la session 2024-2025

Etablissements suivis par le président	PAJ
adjoint	1 70
aujonit	
LEGTPA Angoulême	
LEGTPA Limoges Les Vaseix	Mr Jean-François BEYNETTE
LEGTPA Périgueux	Wil Godin François BETTVETTE
LEGTA Melle	
LPA Castelnau Le Lez	
LEGTPA Perpignan Roussillon	Mme Peggy RIVES
LPA de Narbonne	Wille F oggy TTV Lo
LEGTA de l'Hérault	
LEGTA de Carcassonne	Mme Sandrine DAURE
LEGTPA de Nîmes	Willie Gallarille BAGICE
LPA St Affrique	
LEGTA Dax	Mr Lionel DUCOS
Campus La Salle Saint Christophe de	WI Elone Boood
Masseube	
Institut Jean Errecart de Saint Palais	
LPR Notre Dame de Sauveterre du Béarn	
LEAP Armand David de Hasparren	
LEGTA Auch Beaulieu Lavacant	
LEGTPA Henri Queuille à Neuvic	Mme Karine DUFOUR
LEGTA Libourne Montagne	Willia Karilla Bar Gark
LEGTPA Bordeaux Blanquefort	
LEGTPA Bazas	
LEGTA Rodez La Roque	Mme FABAS Isabelle
LEGTA Ondes	
LEGTA Pau Montardon	
LEGTA Vic en Bigorre	
LAP de Touscayrats à Verdalle	
LPA de Pézénas	Mme Françoise LAUX
LEAP de Pézénas	3 - 7.5. SC 5098, NOSSO 64
LEAP Terre Nouvelle de Marvejols	
LEGTPA de La Lozère (site de St Chely)	
LEAP St-François La Cadène de Labège	Mme Béatrice MARTY
LEGTA Toulouse	
LEGTA Figeac	
Site de Monteils Lycée Privé François Marty	
LEGTA de Pamiers	
LEGTPA Alphonse Defumade – Ahun	Mme Mireille PEYRETAILLADE
LEGTPA Tulles Naves	
LEGTPA Bergerac Monbazillac	
LEGTPA Henri Bassaler Brive Voutezac	
MFREO Sevreurope de Bressuire	Mme Corinne DEMPURE
LEGTA Poitiers Venours	
LEGTA G. Desclaudes à Saintes	
LEGTA Bressuire	
	Mme Katarzina PERIE
LEGTPA Nérac	
LEGTPA de Montauban	
LEGTPA Sainte Livrade sur Lot	